

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE N°3

- Ce rapport doit être complété et signé par la personne de contact.
- L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier.
- Veuillez compléter le rapport en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur **(vous pouvez trouver ce formulaire à l'adresse suivante <Spécifier>).**
- Veuillez agrandir les paragraphes si nécessaire.
- **Veillez-vous référer aux Conditions Particulières de votre contrat de subvention et envoyer une copie du rapport à chaque adresse mentionnée.**
- L'Administration contractante rejettera tout rapport incomplet ou mal complété.
- La réponse à chaque question doit couvrir la période de reporting telle que spécifiée au point 1.6.

1. Description

1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention:

1.2. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.3. Nom et fonction de la personne de contact:

Haïti : Bernadette Farcy, Chef de mission SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

France : Caroline Courtois, Responsable Desk SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.4. Nom des partenaires de l'Action:

Fondation Architectes de l'Urgence (FAU),
Entrepreneurs du Monde (EDM),
GRET,

1.5. Intitulé de l'Action:

Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi

1.6. Numéro du contrat:

FED/2012/310-886

1.7. Date de début et date de fin de la période de reporting:

Début de la période de reporting : 01/10/2014

Fin de la période de reporting : 30/04/2015

1.8. Pays ou région(s) cible(s):

Haïti, Port au Prince

1.9. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes):

Les 20.000 habitants² du quartier de Christ-Roi dans la commune de Port au Prince et plus spécifiquement :

- **210 ménages** seront connectés à une solution d'assainissement, soit approximativement 1300 personnes ;
- **13 ménages** bénéficieront d'un appui pour la reconstruction d'un logement neuf ou extension ;
- **65 ménages** verront leur logement renforcés ;
- **200 ménages** connectés de manière formelle au réseau d'électricité national ;
- **150 commerçants** issus du petit commerce informel (majoritairement des femmes) qui recevront un soutien afin de viabiliser leurs activités ;
- **20 artisans ou prestataires de service qualifiés** qui recevront un appui visant à consolider leur entreprise ;
- **5 entrepreneurs** confirmés qui bénéficieront d'un appui dans le développement de leur structure.

1.10. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

Pas de différences

2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

2.1. Résumé de l'Action

Cette période correspond au lancement de la deuxième phase opérationnelle :

- Finalisation des travaux de réhabilitation de la route de la zone Bas-Norgues ;
- Finalisation des Initiatives Communautaires ;
- Démarrage des travaux de sécurisation de la ravine Nicolas ;
- Étude d'une nouvelle série d'assainissement semi-collectif ;
- Démarrage des chantiers et finalisation des premiers logements ;
- Poursuite des activités d'aide au Développement Economique.

Un dossier photographique est disponible en annexe 1 du présent rapport.

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

² Selon le dernier recensement réalisé en 2011.

2.2. Activités et résultats

Veillez énumérer toutes les activités du contrat exécuté pendant la période de reporting conformément à l'ANNEXE 1.

Le sommaire du présent rapport a été modifié pour correspondre aux activités et résultats modifiées par l'avenant n°2 (mars 2015).

R.1. Activité 1 - Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités

Le groupe d'habitants référents est réuni tous les mois afin de les informer des avancées du projet. Cette réunion mensuelle est également l'occasion de rapprocher les institutions de la population puisque, selon les thématiques abordées, les institutions sont conviées pour commenter ou expliquer les choix faits par le Projet. Ce processus doit permettre aux membres de la communauté de comprendre la démarche et ses différentes étapes afin qu'ils soient plus à même de participer à la gestion et au développement de leur quartier. Cette approche permet également une meilleure appropriation du projet par les habitants du quartier.

Par ailleurs, un nouveau diagnostic a été lancé en avril afin de déterminer les besoins en formations des structures communautaires du quartier afin d'élaborer une programmation d'activités soft, visant le renforcement des groupes organisés et individus dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs capacités à collaborer, pendant et après les projets, mais également dans leur développement personnel ou dans le développement des relations sociales dans la communauté. Il est prévu de finaliser ce diagnostic en juin et les activités auront lieu durant le dernier semestre du programme.

L'appui aux associations pour la reconnaissance légale se poursuit et les associations inscrites au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) sont actuellement aux nombres de 3 (les attestations sont toujours en attentes de réception par les associations).

Dans le cadre d'un projet d'adressage des corridors de la zone de la ravine, plusieurs formations à la cartographie ont été dispensées afin de fournir aux personnes les éléments ou connaissance techniques nécessaires à la réalisation de la carte des corridors. Le projet d'adressage a été transmis à la Mairie de Port-au-Prince pour validation des noms choisis collectivement par les habitants lors des ateliers.

R.1. Activité 2 - Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet

Les relations nouées avec les institutions les plus directement impliquées dans les activités menées continuent de se renforcer :

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC) par notamment :
 - o Signature des contrats de travaux ;
 - o Signature d'un protocole MTPTC-DINEPA/SI spécifique au volet assainissement dans le cadre d'un cofinancement, sur le modèle du protocole signé début 2013 pour le volet infrastructure ;

ANNEXE VI

- Participation aux réunions de chantier hebdomadaires ;
- Validation (VISA) des plans d'exécution fournis par les firmes de constructions ;
- Organisation d'une réunion plénière de suivi du chantier de la ravine Nicolas dans les locaux du MTPTC ;
- Organisation de réunions de travail et visites de terrain avec le Comité Permanent d'Acquisition (CPA) pour les estimations des dédommagements aux propriétaires affectés par les travaux ;
- Validation technique des dossiers de renforcements pour le volet logement.
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) :
 - Participation aux plateformes assainissement mensuelles ;
 - Signature d'un contrat pour expérimenter l'Assainissement Individuel Regroupé (A.I.R., anciennement assainissement semi-collectif) développé dans le cadre de ce programme et organisation de réunions bihebdomadaires de suivi des activités en lien avec l'A.I.R.
 - Invitation régulière aux différents ateliers organisés par la DINEPA au sujet de l'assainissement (journée mondiale de l'assainissement, semaine mondiale de l'eau, etc.)
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) : organisation d'une rencontre d'avancement en décembre 2014 puis envoi d'un rapport d'activité pour l'année 2014 en janvier 2015. SI est toujours en attente de la levée des réserves après fourniture des corrections/compléments demandés.
- La Mairie de Port au Prince :
 - Participation de SI aux réunions de coordination des ONG organisées mensuellement par la Mairie ;
 - Organisation de nombreux ateliers de travail notamment autour des accompagnements aux personnes affectées par les travaux, désormais entièrement pilotés par la mairie sur la base du travail réalisé par le CPA ;
 - Participation aux réunions hebdomadaires et mensuelles de suivi de chantier de la ravine Nicolas.
- Le SMCRS : reprise de contact après changement de direction début 2015. Les rencontres ont été organisées conjointement avec CHF/Global Communities afin de mener un projet conjoint sur une zone élargie.

Ces institutions sont fréquemment sollicitées afin d'analyser de concert l'ensemble des diagnostics, évaluations et études techniques réalisés par SI et ses partenaires. Cette méthodologie permet aujourd'hui au projet d'être reconnu par les institutions nationales et d'avoir leur aval pour la réalisation des différents ouvrages prévus (mini-réseaux d'assainissement, logements, voirie, ravine, terrains de sport).

R.1. Activité 3 - Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier

Le travail de coordination initié a été poursuivi avec les acteurs directs du projet (EdM, GRET, SI), mais également avec les autres organisations travaillant dans le quartier. En effet, un important travail de compilation des différentes actions menées par d'autres acteurs internationaux, tels que Catholic Relief Services (CRS), GLOBAL COMMUNITIES (GC) et Pan American Development

Foundation (PADF), ou nationaux, comme le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR), a été réalisé.

Aujourd'hui, seul GC travaille encore dans la zone. Des rencontres, au minimum mensuelles, sont organisées afin d'échanger sur l'avancée des travaux, ceux projetés et les interactions possibles. L'évacuation des déblais par GC du stadium à la 1^{ère} ruelle Nazon, arrêté par la suite en lien avec les complications foncières, a été un exemple de projet mené en coordination hors accord contractuel.

Actuellement un modèle d'intervention sur l'axe « déchet » est en cours d'élaboration avec GC dans l'optique d'harmoniser et de mutualiser les moyens et équipes afin de toucher une zone plus grande. Il s'agit d'expérimenter, sur la base des projets similaires sur Port-au-Prince, une action partagée entre la communauté et le SMCRS.

En menant un travail régulier avec ces organisations, le Projet a pu déterminer clairement les actions de chacun et informer les institutions, soucieuses de savoir ce qui se déroulait sur son territoire. En se nourrissant des échanges qui ont été menés, certaines organisations ont également modifié et intégré leur action pour s'intégrer pleinement dans la stratégie de développement préconisée par le schéma d'aménagement, comme ce fut le cas de GC pour l'aménagement de la ruelle Nazon.

Le schéma d'aménagement a depuis été diffusé aux autres organisations travaillant dans le quartier. Des discussions ont régulièrement lieu avec GC autour du schéma et de son opérationnalisation dans le quartier dans le cadre de leur propre intervention.

R.1. Activité 4 - Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier

Lors de la première année de mise en œuvre du projet, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a mis à profit ses compétences en matière d'eau et d'assainissement pour assurer l'animation de discussions entre les différents partenaires choisis dans le cadre de l'appel à proposition EuropeAid/ 133-124/N/ACT/HT par la délégation de l'Union Européenne :

- La Croix-Rouge Française ;
- Concern ;
- Care ;
- Help ;
- Welt Hunger Hilfe.

Les discussions organisées les années précédentes se poursuivent. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL s'attache à favoriser les échanges entre les partenaires de l'Union Européenne. Dans cette optique, de nombreux documents (modèle de contrat, etc.) mais également les mécanismes de fonctionnement établis dans le cadre de ce programme (protocole d'accord, etc.) ont été diffusés aux partenaires.

D'après SI, la coordination informelle mise en place entre les différents opérateurs est bonne. Celle-ci peut être, par exemple, illustrée par la participation de SI, entre autres, aux ateliers organisés par Concern sur le schéma d'aménagement de Grand Ravine ou encore par une présentation de SI sur l'A.I.R. lors d'un focus groupe organisé par GOAL à Turgeau.

Par ailleurs, afin de s'assurer de la cohérence du programme avec l'évolution des enjeux urbains et de leurs compréhensions, SI assiste aux différents colloques, ateliers, réunion de présentation organisés à Port-au-Prince par différentes institutions, (CIAT, PNUD, BRGM, etc.).

R.1. Activité 5 - Suivi évaluation tout au long du programme

Le Groupe Urgence, Réhabilitation et Développement (URD) a été mandaté pour réaliser le suivi et l'évaluation du projet. Une première mission a eu lieu entre le 16 juin et le 29 juin 2013 et avait les objectifs suivants :

- Analyser le montage, les parties prenantes et les objectifs du projet et émettre des recommandations ;
- Analyser le cadre logique du projet et notamment ses indicateurs afin de créer une matrice de suivi des indicateurs de résultats et d'activités.

Dans le cadre des réflexions menées par SI et ses partenaires logements, une deuxième mission a eu lieu en septembre 2014 et avait pour objectifs :

- Objectif global de la mission 2
Analyser au regard des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études spécifiques économiques et méthodologiques produites par le Consortium, leurs modalités de validation, leurs enjeux et leur adéquation au programme et au contexte.
- Objectifs spécifiques de la mission 2
Objectif 1- Évaluer les prises de décisions et les processus issus des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études économiques et du logement.
Objectif 2- Évaluer les mises en œuvre au regard de l'avancement des travaux en cours sur 3 opérations (Bas-Norgues, assainissement phase 1 et ravine).

Le rapport intermédiaire a été reçu en octobre et le rapport final en novembre. Ce dernier est disponible en annexe 2.

Suite à l'inadéquation des résultats du système d'évaluation itérative mise en œuvre par l'URD et des attentes et besoins du programme en la matière, le choix a été fait de mettre un terme au contrat de l'URD.

La mission n°3 de l'URD sera remplacée par l'évaluation à mi-parcours du PARAQ et par l'intégration des remarques des évaluateurs.

Un consultant ou groupement de consultants sera recruté pour une évaluation finale du programme.

Un contrôle interne au programme est réalisé au quotidien par les équipes. L'outil de suivi des indicateurs a été mis à jour afin de suivre plus finement les indicateurs du contrat et est actualisé par l'ensemble des partenaires chaque mois.

R.1. Activité 6 – Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier

La concertation a eu lieu entre les mois d'avril et de juillet 2013. Au cours de ces ateliers, différents thèmes inhérents à l'aménagement du quartier ont été abordés. Une période de traitement des données, d'analyse, de rédaction et de rencontres techniques avec les autorités s'est déroulée entre

les mois de juillet et de septembre 2013. A l'issue de cela, un schéma d'aménagement a été produit par la FAU, en concertation avec la population, et validé par un comité de validation des documents de planification territoriale (cf activité R 1 – activités 2). Le comité de validation des documents de planification territoriale a émis un avis positif sur le document le 20 septembre 2013 (cf. RI n°1). Les modifications demandées dans les réserves ont été réalisées par la FAU et SI sans suite dès lors. La question de la levée des réserves a par ailleurs été posée au CIAT en janvier 2015 dans le rapport d'activité de l'année 2014.

Tel que décrit dans le rapport « Etat des lieux sectoriel et formulation du volet "Appui Institutionnel" – composante II du «Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers» - Haïti » commandité par l'UE, un certain nombre de questions demeurent avant de pouvoir véritablement achever cette activité.

Si le plaidoyer direct de SI pour cette validation auprès de la municipalité pourrait apparaître comme une possibilité, celui-ci ne devrait pas être préféré car si la « finalité » de ce document réside dans sa reconnaissance officielle, il apparaît pour SI que le succès véritable de cette reconnaissance passera par une implication « politique ».

Par ailleurs, l'ensemble des informations cartographiques a été géoréférencé par le SILQ à la demande de SI. Toutes ces informations sont désormais disponibles au SILQ-CNIGS.

R.2. Activité 1 - Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas

La première année du projet (2013) et la majeure partie de la deuxième année (2014) a été consacrée à la réalisation des études techniques. Les études réalisées ont été les suivantes :

- le modèle hydrologique permettant d'évaluer le volume des eaux charriées par la ravine Nicolas ainsi que de délimiter les zones inondables ;
- les études géophysiques et géotechniques permettant de caractériser la nature du sol, données indispensables pour le dimensionnement de l'ouvrage ;
- la modélisation des charges pour le dimensionnement des ouvrages (cf. notice en annexe 3). Un mécénat de compétence a été signé avec une entreprise française privée afin de fournir l'appui technique aux équipes en places ;
- les plans de l'ouvrage.

La définition du tracé et des possibilités techniques d'intervention ont été réalisées avec le MTPTC puis discutées avec les habitants référents et enfin validés par le MTPTC en avril 2014.

De la même manière que pour le projet Bas-Norgues, le MTPTC a contribué à l'écriture du dossier d'appel d'offre, participé au dépouillement des offres et le contrat a été signé par le Ministre des travaux Publics, SI et l'entreprise (annexe 4 – contrat signé).

L'ordre de démarrage a été envoyé en décembre et le chantier a démarré en janvier 2015. Prévu pour une durée totale de 8 et ½ mois, soit une fin prévisionnelle en août 2015, le chantier devait se réaliser par les deux extrémités de la ravine pour se rejoindre ensuite.

En lien avec l'occupation du lit de la ravine par des habitations, seule une des deux extrémités a pu être démarrée, ne présentant pas de logements à démolir dans les 100 premiers mètres. Une photographie est disponible en annexe 1.

ANNEXE VI

Pour des raisons d'acceptation sociales des travaux, le choix a été fait de conserver, dans un premier temps, l'exécution des travaux par l'amont uniquement afin de finaliser un tronçon et ainsi faire la démonstration de l'ouvrage et de ses avantages (sécurité, hygiène, espaces publics, développement économique, etc.). Ne connaissant pas le rythme d'avancée envisageable pour la Mairie, il n'est pas possible pour la firme de réaliser un nouveau planning général. Celui-ci devrait pouvoir être mis à jour de manière réaliste en juin 2015.

Dans le même temps, une importante réflexion a été menée afin d'évaluer les stratégies possibles pour accompagner les libérations d'espaces dans la ravine ; espaces indispensables à la réalisation de l'ouvrage (le nombre de maisons affectées a été estimé à 41 et a fait l'objet d'un rapport détaillé et imagé).

Une réflexion a été menée entre la Mairie, le MTPTC, le CPA, l'UE et SI afin de déterminer les alternatives possibles d'accompagnement aux personnes affectées par les travaux. Il a été proposé par le MTPTC d'adapter les mécanismes de dédommagement du CPA au programme car ces travaux ne se déroulent pas et ne peuvent pas se dérouler dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, les logements concernées faisant déjà partie du domaine public. Ce principe a été validé dans l'avenant n°2 du présent projet.

L'adaptation consiste en une estimation des indemnités par le CPA sur la base des relevés des parties de logements démolis et sur les barèmes étatiques (non communiqués). Les estimations sont ensuite communiquées à SI qui les transmet à la Mairie de PaP, en charge de négocier avec les propriétaires des logements. Pour cela, la maire fait appel à un notaire chargé d'officialiser les propriétaires, de valider les contrats d'arrangement à l'amiable entre la Mairie et le propriétaire, de remettre à ce dernier les montants négociés (sur la base de l'évaluation du CPA) dans les conditions du contrat et de régler l'ensemble des taxes légales. Ce mécanisme permet de protéger à la fois la Mairie, SI et le propriétaire d'éventuels conflits futurs. De plus à l'issue du processus, la majorité des propriétaires obtient un document légal leur permettant de justifier la propriété du bâtiment restant.

Ce mécanisme est désormais opérationnel et a fonctionné pour la première maison suite à l'important travail de la Mairie, qui a alterné entre convocation du propriétaire à la mairie et accompagnement de proximité soutenu (plusieurs visites par semaine de la Mairie dans le quartier).

Parallèlement aux travaux, une étude sociologique de la zone de la ravine a été lancée pour comprendre:

- les agissements des acteurs vivant dans l'espace Ravine Nicolas ;
- les visions de ces acteurs sur le devenir de cet espace.

Cette compréhension passe par une analyse sociologique de ces acteurs afin de mettre en exergue deux éléments : la perception et l'orientation.

La perception permet de comprendre le mode d'appropriation de cet espace. En conséquence, cela va permettre de comprendre aussi les différents modes de comportements ou d'actions des gens vis-à-vis de cet espace.

L'orientation permet de comprendre les différentes visions des acteurs de cet espace. En conséquence cela va permettre de voir les modes d'intervention appropriés à mettre en œuvre pour le devenir de cet espace. Somme toute, cette analyse sociologique peut se résumer ainsi :

- 1- Perception ⇔ Niveau d'appropriation ⇔ Mode de comportement ou d'action
- 2- Orientation ⇔ Modèles de vision ⇔ Mode d'intervention.

R.2. Activité 2 - Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Momplaisir)

Après un an de fonctionnement une enquête de satisfaction a été menée par SI auprès d'un échantillon des habitants de la rue :

- ✓ 59% des interrogés estiment que le réseau fonctionne bien :
 - Qualitatif : Courant normal, stable, fort.
Ex : Le courant peut faire fonctionner les appareils électriques.
 - Quantitatif : Courant régulier (12 h/jr en moyenne).

- ✓ 22% des gens affirment que le réseau ne fonctionne pas bien.
 - Insuffisance du nombre d'heures d'électricité par jour (5 heures en moyenne).
 - Compteur installé, mais non connecté depuis plusieurs mois.
 - Mauvais emplacement des compteurs, câbles arrachés par des camions fréquentant la rue Momplaisir.

- ✓ 18% étaient indécis.

La majorité des gens qui estiment que le réseau fonctionne bien habitent vers le Haut-Momplaisir (connexion par la rue Christ-roi), ils reçoivent environ 12 h/jr d'électricité en moyenne contre 5 heures en moyenne/jr sur la connexion par Nazon (Bas Momplaisir).

Les 18% indécis sont en majorité des locataires, nouveaux venus de la rue qui n'ont pas connaissance de l'historique du projet.

Fonctionnement du comité de gestion - Les sujets de discussions avec les bénéficiaires du projet :

- ✓ Réception et redistribution des bordereaux aux abonnés
- ✓ Réception et traitement des doléances liées aux problèmes de connexion et d'emplacement des compteurs.
- ✓ Des conseils pour élargir le projet dans les autres endroits de la zone, afin de diminuer le poids de la consommation sur les transformateurs.
- ✓ Augmentation du nombre d'abonnés, afin d'éliminer totalement les connexions illégales.

Le comité est reconnu et accepté par les habitants, ses efforts et son travail, avant et pendant le projet, sont appréciés par les habitants. Le comité a un bon contact avec la communauté, même dans le suivi du projet (combattre les connexions illégales sur le réseau).

Les enquêtés ont un avis favorable pour impliquer le comité dans des projets similaires, en cas d'éventuelles duplications dans d'autres sous zones du quartier.

Au final, 96% des gens estiment que le projet d'électrification de la Rue Momplaisir a des impacts positifs dans le quartier, tels que:

- ✓ Réduction du phénomène de connexions illégales ;
- ✓ Amélioration de la situation d'insécurité nocturne de la rue Momplaisir (lampadaires installés sur les poteaux du réseau et alimentés par ce dernier) ;
- ✓ Bon fonctionnement des activités commerciales de la rue ;
- ✓ Revitalisation nocturne de la rue Momplaisir ;
- ✓ Innovation des connexions sur compteur.

Selon des responsables de l'EDH, interrogés sur la question, ce projet a permis à l'institution de:

- ✓ Avoir de nouveaux clients actifs et réguliers sur la zone ;
- ✓ Augmenter ses recettes ;

- ✓ Améliorer le problème de connexions illégales.

R.2. Activité 3 - Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics

Cette activité a débuté avec le projet VIHDECH d'aménagement de corridors dans le cadre des initiatives communautaires.

Ces travaux d'aménagement de corridors et de petits espaces publics se poursuivront lors de la deuxième phase opérationnelle en lien avec les opérations de construction de logements neufs et de remembrements (R.3. Activité 5 et R.3. Activité 6).

R.2. Activité 4 - Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires

Un fonds de 30.000 euros a été mis à la disposition des associations locales du quartier. Ce fond a pu être mobilisé par celles-ci lors des appels à projets lancés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

Il était initialement prévu de s'appuyer sur les mécanismes du Fond d'Initiatives Locales Urbaines (FILU) mené par le GRET et financé par la Fondation de France. Le FILU présentait l'avantage de proposer un mécanisme de sélection des projets extérieur à Christ-Roi par la création d'une commission regroupant plusieurs types d'acteurs actifs à l'échelle de Port au Prince. Après un travail préparatoire approfondi, il a été décidé de ne pas utiliser ce mécanisme dont la nature n'était pas suffisamment adaptée au tissu associatif local de Christ-Roi fragile qui nécessite un accompagnement plus approfondi. En effet, les associations locales de Christ-Roi doivent être accompagnées par des formations en suivi et gestion de fonds supérieurs aux associations ciblées par le FILU.

Aussi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a développé une méthodologie d'appui et de sélection des projets communautaires, inspirée d'une initiative similaire menée l'année dernière par SI dans le quartier de Christ-Roi. Ainsi, un programme de formations-actions a été mené auprès des organisations locales pendant deux (2) mois afin de les aider à bâtir leurs projets. Vingt (20) heures de formations théoriques ont été dispensées sur une durée de deux (2) mois. A la fin de ce processus, un comité externe à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a sélectionné les projets en fonction de critères préalablement établis. Un premier appel a été diffusé en novembre 2013. Neuf associations ont déposé un projet et des clarifications ont été demandées sur ceux-ci. Cinq associations ont ensuite apporté les clarifications demandées et ont participé au processus de formation afin de les appuyer dans le montage de leur dossier de projet. Les formations se sont terminées au cours du mois de mars et le comité de sélection des projets qui s'est réuni au cours du mois d'avril, a validé quatre (4) projets : un projet de réhabilitation de corridor, un kiosque *dlo*³, deux projets « soft » de sensibilisation à l'environnement. Le comité de sélection était composé d'un représentant de la Croix-Rouge Française, un représentant de CARE et d'un représentant de la municipalité de Port au Prince. Ces représentants ont été sélectionnés pour leur connaissance du tissu associatif des quartiers et leurs compétences techniques.

³ *Dlo* = de l'eau

Les deux projets de sensibilisation seront liés au R.4. Activité 4 ; activité non démarrée dans le quartier pour le moment.

Après validation, un accompagnement technique plus approfondi de la part de SI (dimensionnement kiosque, plan, etc.) a été nécessaire. Ce fut notamment le cas pour le kiosque *d/lo* dont les démarches ont été initiées auprès de la Direction des Quartiers Défavorisés (DQD) dans l'optique d'intégrer ce kiosque au réseau des kiosques publics. Malgré de nombreuses réunions sur site et dans les locaux de la DQD, aucune solution satisfaisante socialement (en lien avec la création du comité), techniquement et économiquement n'a pu être trouvée sur la période de reporting. Le choix de l'association s'est donc portée sur la construction d'un kiosque afin de répondre à un besoin d'amélioration de l'accès à l'eau dans la zone et de poursuivre en parallèle les discussions avec la DQD. Les travaux ont démarré le 11 septembre 2014 et se sont terminés en novembre.

Le projet de réhabilitation de corridor a démarré le 22 août 2014 et a été finalisé en novembre 2014.

R.2. Activité 5 - Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)

La zone de Bas-Norgues a fait l'objet :

- D'une reprise complète du pont enjambant la ravine ;
- Du traitement de 70m linéaires de voiries impraticables afin de désenclaver la zone de Norgues ;
- De l'aménagement de l'espace public.

Tant par sa conception que par son élaboration ce projet est une réussite en matière d'organisation et de gouvernance. Identifié comme projet déclencheur par la population et les autorités dans le schéma d'aménagement, cet espace a fait l'objet d'un important travail de concertation communautaire afin de définir les priorisations d'intervention (dalot, route et espace loisir) et leurs modalités. Ces travaux se sont fait sous la tutelle du MTPTC qui a réalisé les plans, le dimensionnement et le chiffrage des travaux ainsi que la supervision et la réception des travaux liés au pont et à la voirie. La Mairie de Port-au-Prince a, quant à elle, autorisé les travaux et pris en charge la libération d'espace (déplacement d'un shelter) et accompagné les réclamations des « propriétaires » qui sont manifestés les premières semaines d'exécution.

L'inauguration de ce stade a été faite en novembre en présence de l'UE, du MTPTC, de la mairie de Port-au-Prince et de l'UCLBP (photo disponible en annexe 1).

R.3. Activité 1 - Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées

Suivant les mêmes indicateurs, les activités 1 et 2 du résultat 3 ont été fusionnées dans le reporting.

Entre juin et septembre 2014, Solidarités International avait proposé de concentrer les actions sur les bénéficiaires potentiels pouvant à la fois bénéficier du renforcement sismique ou d'une reconstruction et être raccordés à un réseau d'assainissement collectif. Sur ces critères, un travail d'identification a été réalisé pour permettre à l'unité WASH de travailler sur la possibilité de mise en place de réseaux collectifs d'assainissement et des zones de remembrement. Le travail de Build

Change, du Gret et EDM entre septembre et décembre 2014 s'était donc concentré sur cette identification (cf. carte en annexe 5)

Il s'agissait de mettre en place une action intégrée entre le volet WASH, géré par Solidarités International, et le volet logement, pour augmenter l'impact de l'action. Par ailleurs, le Gret a poursuivi l'identification des zones de remembrement potentiel qui a été le principal critère retenu pour la sélection de dossiers de reconstruction. Il avait été convenu que les partenaires intervenants dans le volet Logement n'attendent pas le démarrage des travaux de la ravine.

En janvier 2015, suite aux demandes du MTPTC, Solidarités International a demandé aux partenaires du volet Logement d'intégrer l'étude des maisons impactées par les travaux de la ravine pour pouvoir éventuellement les intégrer dans ce programme. Plusieurs réunions de discussions ont eu lieu pour retravailler la stratégie du volet Logement avec SI. Cette stratégie fut présentée dans l'avenant déposé à l'Union européenne qui a été signé fin mars 2015 et qui implique de prolonger les durées d'interventions des différents partenaires et prestataires du volet Logement jusqu'à septembre 2015.

Sélection des candidats

Le Gret et Entrepreneur du Monde suivent la stratégie gouvernementale de reconstruction assistée qui consiste en un renforcement sismique des structures existantes ou la reconstruction de maisons sous la responsabilité des propriétaires. Les constructions neuves en maçonnerie et les renforcements prévoient systématiquement la compatibilité avec l'ajout d'un niveau supplémentaire (pour les bâtiments existants d'un seul niveau seulement). Si celui-ci a effectivement lieu, il nécessitera impérativement une étude de structure complémentaire.

Pour les renforcements, deux étapes doivent être franchies avant de pouvoir travailler sur l'étude de structure complémentaire :

- *Etape 1 : En fonction des critères pour la faisabilité du renforcement (technique et administrative ;)*
- *Etape 2 : En fonction de la faisabilité de l'assainissement ou pour les maisons impactées par les travaux de la ravine ou le remembrement.*

Dans la nouvelle stratégie Logement, deux principaux groupes de bénéficiaires (dossiers) sont retrouvés :

1. *Dossiers liés à la stratégie assainissement ;*
2. *Dossiers liés à la stratégie ravine ;*

Lorsque la maison remplit l'un des deux critères (aménagement ou assainissement), Build Change réalise pour les renforcements de structures existantes une évaluation sismique détaillée complète comprenant notamment les desiderata du propriétaire, un plan de renforcement structurel et une estimation du coût des travaux, et le Gret réalise une étude de remembrement et d'habitat groupé pour les maisons à reconstruire (abris ou terrains vides) jusqu'au stade de l'avant-projet sommaire (APS).

Les APS du Gret sont discutés avec les familles maîtres d'ouvrage, en ce qui a trait aux parties communes (murs mitoyens), nouveaux passages, et à la distribution des espaces au sein de la maison. Un entretien sur les moyens de financement propre des familles est également réalisé, afin que le projet soit en adéquation avec les moyens de la famille (la subvention ne couvrant pas tous les travaux). Les APS sont ensuite transmis à Solidarités International pour qu'ils valident les plans

ANNEXE VI

d'assainissement, puis à Build Change pour la réalisation des études de structure et la conception détaillée.

Les dossiers techniques sont ensuite transférés par Build Change au MTPTC pour vérification puis validation des performances parasismiques et para-cycloniques des bâtiments. Les dossiers poursuivent le processus et sont enfin transférés à Entrepreneurs du Monde (renforcements) et au Gret (maisons neuves) pour les procédures administratives.

Entrepreneurs du Monde et le Gret entament alors au minimum 4 rencontres avec le propriétaire avant de pouvoir procéder à la signature puis au premier décaissement.

De décembre 2014 à avril 2015,

- 62 maisons ont été évaluées dont 52 se trouvent renforçables ;
- 44 dossiers ont été remis à EDM pour le processus administratif ;
- 33 dossiers ont été approuvés par le MTPTC (cf. annexe 6 – validation MTPTC renforcement) ;
- 19 contrats entre EdM et les propriétaires ont été signés et 19 bénéficiaires ont reçu un ou plusieurs décaissements.
- 1 dossier a été abandonné après un premier décaissement.

Au 30 avril 2015 :

- 3 maisons ont été renforçées et tous les décaissements finalisés. Des photos sont disponibles dans l'annexe 1;
- 14 maisons sont en cours de travaux de renforcements. ;
- 7 chantiers de maisons neuves sont en cours de conception ;
- 1 chantier est suspendu pour des raisons administratives et financières. Reprise des travaux à venir.

R.3. Activité 2 - Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges

Conféré R3. Activité 1

R.3. Activité 3 - Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux

Seul un fabricant de bloc respectait les conditions nécessaires pour être accompagné, et a pu être formé et certifié.

La construction du centre de formation s'est terminée en septembre 2014 (cf. annexe photographique 1) et les premières formations ont eu lieu le 17 septembre 2014. Au 30 Avril 2015, 44 personnes ont suivi la formation théorique et pratique et 34 d'entre elles ont été certifiées.

Concernant les boss en formation pour la construction en ossature bois, les tests de sélection ont été faits en avril 2015. Au total, 5 boss du quartier de Christ-roi ont été sélectionnés et suivront donc la formation sur les chantiers-formations.

R.3. Activité 4 - Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique

Une journée de sensibilisation a été organisée par SI le 28 janvier 2015 (cf. annexe 1 - photographique), en lien avec la disponibilité du Constructobus du MTPTC avant son départ en campagne. Les partenaires du volet Logement ont participé activement à l'évènement et ont ainsi pu présenter leurs mandats et activités, exemple annexe 7 - flyer construction bois_kreyol.

R.3. Activité 5 - Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant

Entrepreneurs du Monde travaille avec Palmis Micwofinans sosyal (PMS, ex ID Microfinance) pour la mise en place du projet pilote de Crédit Logement (cf. politique de crédit en annexe 8). De nouvelles rencontres de travail ont été réalisées afin de pouvoir discuter de cas concrets de bénéficiaires. En avril 2015, une première rencontre entre un agent de crédit et un bénéficiaire a eu lieu pour lui expliquer ce qu'était un crédit logement.

Toutefois, l'équipe d'Entrepreneurs du Monde et Palmis Mikwofinans Sosyal ne peuvent avancer plus rapidement sur l'élaboration du dossier de financement incluant un crédit logement, car les procédures de traitement des dossiers des surélévations ne débiteront que lorsque les renforcements des maisons ciblées seront dans leur phase finale. Le traitement de ces dossiers est donc prévu en juin.

R.3. Activité 6 - À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains

L'étude de remembrement vise à concevoir le réagencement du positionnement de certains bâtiments temporaires (shelters, abris en tôle, etc) à des fins d'optimisation de l'espace et d'amélioration de l'espace public, tirant profit des dégâts engendrés par le séisme (shelters) ou de la typologie de l'habitat (maisons en tôle) à des fins d'aménagement.

Pour cela, le Gret a d'abord recueilli les différentes données nécessaires à l'étude de remembrement et initié la réalisation d'un système d'information géographique sur le logiciel libre QGIS.

Cela a fourni une première base de travail pour une spatialisation de l'enquête de recensement réalisée par Build Change. Sur base des résultats de l'enquête, le Gret a catégorisé les habitations en fonction de leur potentiel de remembrement, puis les a représentées par SIG.

La superposition de ces données sur l'environnement bâti et du schéma d'aménagement (entretiens également géo-référencé) a permis de mettre en évidence les zones offrant le plus de potentiel pour des opérations de remembrement. Sur base de l'image aérienne prise par drone (OIM), la représentation du bâti a ensuite été affinée et corrigée, afin de mieux comprendre l'agencement des bâtiments et d'en déduire leur potentiel réel de remembrement.

Sur cette base, un ensemble de zones de remembrement a été proposé aux différents partenaires du consortium et numérotées (cf. carte en annexe 9).

ANNEXE VI

Un critère de sélection additionnel pour les habitations à reconstruire a été leur potentiel pour une action d'assainissement collectif, évalué par l'équipe technique de Solidarités International, ainsi que les besoins d'aménagement de la ravine Nicolas, qui prévoyait plusieurs passerelles piétonnes mais qui devaient encore être positionnées d'une manière stratégique en fonction des opportunités et de l'acceptation des riverains. Après superposition du plan d'exécution d'aménagement de la ravine et du potentiel d'assainissement pour les maisons, trois groupes de maisons prioritaires ont été identifiés en bordure de ravine et d'espace public (n°6, 7 et 8 sur la carte en annexe 9).

Les propriétaires des maisons appartenant à ces trois groupes ont été contactés individuellement par le Gret, puis en groupe, afin de discuter avec eux de la faisabilité de certaines propositions d'aménagement et de remembrement de leur espace. Il a été discuté d'une part, de leur acceptation de ces propositions et d'autre part de leur légitimité à prendre ces décisions, en fonction de leur statut d'occupation, tant du bâti que du foncier (propriétaires, locataires, fermiers, occupants à titres gratuit, etc.). Au final, deux des trois groupes de maisons (n°6 et 8) ont été favorables aux propositions de réaménagement et aux nouvelles connections piétonnes proposées (connexions 3, 4 et 5 sur la carte en annexe 10 et 11), tandis que le troisième (n°7) s'y est opposé, ne souhaitant pas créer de passage entre les deux rives de la ravine à proximité de leur espace, ni de flux de piétons dans les corridors dont ils jouissent aujourd'hui à titre presque privé, ceux-ci étant actuellement des impasses.

Les deux groupes favorables ont donc été sélectionnés, et il leur a été demandé de remplir un formulaire de candidature et de déposer leurs pièces foncières. Après écoute de leurs attentes en matière de conception de leur habitation, et présentation de l'intérêt que peut représenter l'habitat groupé et les murs mitoyens, une proposition d'avant-projet leur a été faite, au travers d'une esquisse en trois dimensions et de plans de distribution. Ces plans ont été validés par les propriétaires, notamment en ce qui concerne les passages, alignements, murs mitoyens et plan de distribution, puis transmis à Solidarités International pour qu'ils finalisent la conception du plan d'assainissement.

L'ensemble des dossiers de 7 maisons (un groupe de 4, un groupe de trois) a été ainsi finalisé et transmis à Build Change pour la conception des plans de détail des habitations. Cela est terminé et le chantier des sept maisons est en cours de contractualisation avec les maîtres d'ouvrage concernés.

R.4. Activité 1 - Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi

Ce document continu d'être diffusé à la demande.

R.4. Activité 2 - Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales

Le 6^{ème} réseau semi-collectif a été finalisé. Si la première phase était pensée autour de l'assainissement et a permis de connecter 110 familles, la deuxième phase du projet aspire à une approche intégrée. Pour cela, l'assainissement, les travaux de renforcements des logements ainsi que des infrastructures se doivent d'être pensés ensemble.

Lors de la consultation publique de juillet 2013, la population et les institutions ont choisi l'assainissement (solide et liquide) comme axe de développement prioritaire pour le quartier de

Christ-Roi. Ainsi, la ravine Nicolas, qui traverse le quartier et qui concentre ces problématiques, a été retenue comme axe d'intervention :

Une bande de 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la ravine a été retenue pour les évaluations permettant de déterminer les interventions :

- Evaluation sismique pour déterminer les potentiels de renforcement /reconstruction /extension sur les logements ;
- Evaluation assainissement sur les potentiels de réalisation d'AIR (solution privilégiée au maximum):
- Evaluation technique (pente, etc.) ;
- Evaluation sociale (présence de comité, potentiel de cristallisation autour d'un leader reconnu pour création d'un nouveau comité, etc.).

La prise en compte d'une logique d'approche intégrée dans le cadre de réhabilitations pilotées par un ménage ou un groupement de ménage amène un lot de questions et défis qu'il convient de résoudre. En effet, que ce soit en termes de logement ou d'assainissement, ceux-ci sont généralement traités séparément. Chacun de ces aspects présentent son lot d'obstacles, de complications mais aussi d'ambitions qui, lorsque traitées simultanément, se démultiplient et laissent apparaître de nouvelles questions tant techniques que sociales. Les réflexions, innovantes de par leurs absences du paysage d'intervention haïtien, ont été menées conjointement avec les partenaires de SI en charge du volet logement.

Bien qu'aucune construction d'A.I.R.⁴ ou d'assainissement individuel n'a pu être lancée dans la période couverte par ce rapport (dépendant l'une de l'autre, les retards opérationnels sur le volet logement ont affecté l'avancée de réalisation de cette activité), les études sociales et techniques ont pu être menées sur deux nouveaux réseaux.

Après finalisation des études sur le logement et sélection des bénéficiaires, il s'avère qu'un certain nombre de logements ne permettent pas d'AIR et impliquent la mise en place d'un assainissement individuel. Pour cela, une réflexion est menée afin d'optimiser techniquement et économiquement les solutions « classiques » d'assainissement individuel. En effet, les AIR permettent de réduire la part d'investissement public à environ 300€/famille, contre 700€/famille dans le cas de l'assainissement individuel. Aujourd'hui, deux alternatives en cours d'étude seront proposées aux propriétaires : une solution composée d'éléments PVC à environ 400€/famille et une solution en béton armé à environ 450€/famille.

R.4. Activité 3 - Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement

Pas d'avancée sur la période de reporting.

⁴ A.I.R. Assainissement Individuel Regroupé. Désignation officielle des réseaux semi-collectifs ou multifamiliaux par la DINEPA

R.4. Activité 4 - Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets.

Suivant la logique de la DINEPA et bien conscient que l'ensemble des projets qui seront mis en place par SI ne pourront pas couvrir la totalité des besoins de la zone, l'approche promue par le projet consiste à faire de chaque activité réalisée une raison d'informer et sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques d'hygiène et, les bons comportements à adopter. A cet égard, une équipe de promoteurs des bons comportements soutient cette activité que ce soit auprès des bénéficiaires des ouvrages d'assainissement individuels ou auprès de l'ensemble de la communauté.

Sur recommandation de la DINEPA, la partie formation et sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène a été renforcée. Pour ce faire une « boîte à outil sensibilisation » est en cours de développement. Les différents thèmes envisagés sont disponible en annexe 12. En lien avec le premier réseau les activités de formations et sensibilisation ont démarré et permettent de tester et d'améliorer les nouveaux modules de formation. Un module de présentation est disponible en annexe 13.

Les différentes journées mondiales ont également été l'occasion d'organiser des séries d'évènements à destination de la population lors par exemple de la journée mondiale de l'eau : pièce de théâtre dans le quartier – annexe 14 ; ou à destination des professionnels (DINEPA, bailleurs, ONG, etc.) : invitation pour présentation lors de la journée mondiale de l'assainissement, annexe 15, et lors de la semaine de l'eau.

Solidarités International travaille depuis le mois d'avril 2014 sur la mise en place d'entreprises de déchets. Un appel à manifestations a été lancé auprès des habitants de Christ Roi ou entreprises intéressées à s'implanter à Christ Roi.

Cinq dossiers ont été retenus pour entrer dans le processus de formation au plan d'affaire par EdM. Trois formations sur la rédaction du plan d'affaire ont été effectuées et un coaching individuel a été réalisé en collaboration avec un des partenaires de l'action de SI. 3 plans d'affaire « déchets » ont ainsi été présentés à Solidarités au mois d'août 2014.

De nombreuses contraintes existent au sein de ces plans d'affaire :

- Besoin de financement supérieur aux capacités de SI ;
- Nécessité de subvention pour l'exploitation durant la 1ère année ;
- Accompagnement nécessaire du porteur de projet ;
- Achat ou location d'un terrain adéquat mais insuffisant par rapport à ceux disponibles dans le quartier.

Si cette approche peut sembler lente, elle est indispensable pour identifier un porteur de projet solide. La plupart des expériences tentées sur la région métropolitaine de Port-au-Prince visant à créer une entreprise de toute pièce par une ONG (ou autre) puis d'y implanter un entrepreneur ont échoué. En effet, le caractère ingrat, pénible et faiblement rentable de l'activité, a tendance à décourager les entrepreneurs. Le modèle proposé essaye de limiter ce risque mais implique d'accepter de modifier les choix initiaux pour les adapter à ceux de l'opérateur sélectionné.

ANNEXE VI

Les plans d'affaires ont été présentés le 27 août par les opérateurs aux équipes de SI et d'EdM. L'accompagnement a demandé beaucoup plus de temps que prévu et malheureusement, en l'état, aucune des trois propositions n'est possible dans le cadre du programme :

- Besoin en financements supérieur aux capacités de SI ;
- Besoin d'espace foncier libre insuffisant par rapport à ceux proposés par SI.

En l'état, les plans d'affaire présentés n'atteignaient pas l'équilibre économique avant 3 ans de fonctionnement et sous de nombreuses réserves.

Depuis début 2015, une réflexion collective a lieu sur les possibilités de revoir les propositions des opérateurs afin de les rendre possibles par rapport aux capacités d'accompagnement de SI dans le cadre de ce programme.

Sur la base d'une étude bibliographique réalisée par SI sur les expériences similaires dans la région métropolitaine, une série d'ateliers de réflexion sont menés avec les entrepreneurs pré-identifiés, les associations de quartier, les réseaux locaux de ramasseurs et toutes les personnes intéressées pour définir comment construire collectivement une action efficace et pérenne.

La présentation faite aux intéressés ainsi que les résultats des premières réflexions sont disponibles en annexes 16 et 17.

Après discussion avec Global Communities et rencontre avec le SMCRS, le modèle ainsi proposé va être testé dans les zones d'intervention étendues aux deux opérateurs. Une proposition d'intervention a été fournie par le SMCRS mais doit encore être retravaillée avant de pouvoir être opérationnalisée. Pour autant, ce décalage temporel d'intervention ne pénalise pas les activités mises en œuvre par SI dans le quartier de Christ-Roi.

R.5. Activité 1 - Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)

Activité finalisée.

R.5. Activité 2 - Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants

L'objectif est de former 50 commerçants issus du petit commerce informel en leur permettant d'être informés des conditions d'octroi de prêts des institutions de microfinance et notamment d'ID Microfinance.

Pour ce faire, Entrepreneurs du Monde a élaboré un fascicule sur les opportunités de crédits dans la zone ainsi qu'un module de formation intitulé « le crédit et la gestion du budget à destination des petites marchandes ». Des sessions de formations ont lieu dans le cadre des permanences.

L'action a été portée sur le référencement des **108 commerçantes formées par Entrepreneurs du Monde à des institutions de micro finance.**

- Sur les 108 commerçantes formées, 59 se sont dites intéressées pour être référencées à une institution de Microfinance.
- 49 commerçantes disposaient déjà d'un crédit dans une institution de Microfinance ou ne souhaitaient pas contracter de crédit.

Sur les 59 marchandes intéressées à être référées à une institution de microfinance :

- 29 ont leur dossier en cours de traitement au niveau de Palmis Mikwofinans Sosyal.
- 20 sont désormais injoignables ;
- 3 ont finalement abandonné.
- 6 ont été approuvées pour l'obtention d'un crédit.

R.5. Activité 3 - Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés

R.5. Activité 4 - Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

Explication sur la fusion des activités 3 et 4 :

- ***Activité 3*** Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés
- ***Activité 4*** Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

Ces activités comprenaient exactement les mêmes sous activités décrites comme suit :

L'objectif est d'appuyer environ 25 (20+5) artisans ou prestataires de services qualifiés afin qu'ils consolident ou créent leur entreprise. Après une session de formation sur la création d'entreprise, les artisans qui le souhaitent exposent leur projet au chargé de mission d'EdM. Ce dernier les reçoit de manière individuelle et leur fait passer un questionnaire de sélection. Une fois sélectionnée, le chargé de mission les accompagne pour monter avec eux un plan d'affaire. Les plans d'affaire terminés sont présentés à un comité de sélection qui valide ou non le financement. Une fois le financement validé, l'entrepreneur rencontre le chargé administratif qui organise son décaissement. Après le décaissement, l'entreprise est suivie de manière individuelle par un chargé d'accompagnement et de manière collective avec des formations de groupe.

La différenciation de ces activités reposait essentiellement sur l'existence de deux outils de crédits différents au sein de chez EDM mais ayant le même processus d'octroi. Il s'agissait du FIL qui finançait des entreprises touchées par le tremblement de terre (Entreprises en développement) et Osez l'entreprise qui finançait les entreprises en création par quartiers. Dans le but de ne pas multiplier les programmes, ces deux projets ont été fusionnés au sein d'EDM tout en gardant la même approche et en offrant les mêmes services aux bénéficiaires. La fusion de ces programmes n'a pas de conséquences sur le budget, ni sur les activités du présent programme mais permet cependant à EDM de mobiliser de plus grandes ressources humaines sur Christ Roi, notamment un responsable du suivi/reporting et un agent de recouvrement pour la gestion des crédits.

En termes opérationnels, cette fusion n'a pas d'impact sur les activités. Les activités restent strictement identiques, il apparaît cependant plus logique de les reporter conjointement pour éviter une répétition des activités.

Pour la période du rapport, les résultats sont les suivants :

- **14 entreprises ont été validées au cours des comités de janvier 2014 à août 2014.**
- **7 entreprises ont été totalement décaissées** et sont entrées dans la phase de post accompagnement avec des formations de groupe et un coaching individuel (visites).
- **18 entreprises dans la zone ou dirigées par des résidents de la zone sont actuellement en fonction permettant la création de 47 emplois.**

ANNEXE VI

Entreprises	Date Comité Selection	Catégorie	Emplois créés	Soutien EDM prévu
Alliandy's Resto et Service Traiteur	08-nov.-13	Création	4	151 700
Valris Production	28-févr.-14	Développement	3	60 050
Iagresh Atelier de Cordonnerie	28-févr.-14	Développement	4	30 000
Avil Shop Tailleur	27-mars-14	Développement	3	67 459
Hyacinthe Studio de Beauté	27-mars-14	Développement	4	85 375
Dieu Seul maitre Shop	29-mai-14	Développement	6	225 200
Mozart Atelier	29-mai-14	Développement	2	159 819
Brut Net Multi Service Salon	30-juin-14	Création	4	142 685
Auxdor	31-juil.-14	Création	1	50 000
Corine Hub Couture	25-août-14	Création	1	114 400
Détente Bar Restaurant	25-août-14	Création	4	300 000
Jean Paul poterie	19-sept.-14	Développement	1	40 000
Exume Mamba	07-nov.-14	Développement	2	47 000
Daniel Couture	21-nov.-14	Développement	2	92 500
Denise Salon de Beaute	21-nov.-14	Création	1	40 000
Klasiko	21-nov.-14	Développement	3	30 000
Fidelite patisserie	15-déc.-14	Création	1	87 000
Aventure snack bar	15-déc.-14	Création	1	123 050

Dans le cadre de cette activité les résultats d'octobre 2014 à avril 2015 sont les suivants :

- **7 personnes** se sont inscrites pour le programme *Très Petites Entreprise* (TPE). Elles ont toutes bénéficié d'une séance de sensibilisation au programme d'appui aux TPE.
- **2 formations** sur « Je crée mon entreprise » ont eu lieu et **21 personnes** ont participé.
- **39 personnes ont été reçues individuellement** pour exposer leur projet de consolidation d'entreprise.
- **25 personnes ont été accompagnées** dans la rédaction de leur plan d'affaires.
- **17 plans d'affaires ont été soumis en comité.**
- **14 crédits ont été octroyés par le comité.**
- **18 entreprises ont reçu la totalité du financement.**
- **47 emplois ont été pérennisés ou créés.**
- **90 rendez-vous de coachings ont été effectués.**

Annexe 18 exemple de demande de financements 2015 Christ Roi

Annexe 19 exemple de Procès- Verbal

2.3. Veuillez énumérer les activités qui avaient été planifiées et qui n'ont pas pu être mises en œuvre et donner une explication sur les raisons.

Toutes les activités sont désormais lancées.

2.4. Comment évaluez-vous les résultats de l'Action atteints jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifique et global et indiquez si l'Action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (veuillez quantifier lorsque c'est possible et vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

Les activités opérationnelles liées au résultat 2 se sont déroulées dans un climat de collaboration très fort avec les institutions (protocole, etc.) et entre les acteurs étatiques et la communauté ayant permis la réhabilitation d'un stadium et la sécurisation de la zone avoisinante (mobilité et réduction des risques) dont se félicitent les habitants de la zone. La méthodologie développée conjointement avec l'état est sans nul doute à l'origine de cette réussite et gage de la qualité des ouvrages ainsi réalisés. Cette méthodologie est venue renforcer un mode opératoire intéressant entre les opérateurs et les institutions souvent cité en exemple par ces dernières. Les résultats aujourd'hui obtenus dans le cadre de l'action sont sans conteste à attribuer aux institutions de par leurs implications et leurs mises à disposition de leurs compétences au profit de l'action.

Les activités opérationnelles liées au résultat 3 ont démarré en juin 2014. Les discussions entourant la stratégie du volet Logement ont été longues. La volonté des partenaires de vouloir travailler dans une démarche intégrée entre les différents volets du projet a été inscrite dans le descriptif de l'action lors de l'avenant n°2. Ce volet, intimement lié aux autres activités comme les travaux d'infrastructures dans la ravine et la démolition, souffre des retards liés aux démolitions dans la ravine et donc dans l'exécution des activités. La mise en place du système de sélection des bâtiments qui doit se faire en concordance avec les volets assainissement et infrastructure implique une concertation plus grande et la mise en place du suivi administratif prend plus de temps que prévu initialement.

Certains retards sont dus à des blocages des activités pour des raisons de sécurité dans le quartier ainsi que des retards causés par des grèves durant le mois de février. L'instabilité sociale et politique a un impact négatif sur l'avancement des activités.

Devenue une référence sur Port-au-Prince dans l'expérience des systèmes condominaux, SI organise régulièrement des visites pour la DINEPA comme pour d'autres acteurs de l'assainissement (résultat 4). Entre autres SI, a été invitée à présenter les systèmes d'assainissement individuel regroupés en milieu urbain aux ateliers de préparation de la campagne nationale d'assainissement. Par ailleurs, la DINEPA a demandé à SI d'expérimenter l'AIR dans la ville de Saint-Marc.

Les activités opérationnelles liées au résultat 5 ont démarré en juillet 2013. Après plus d'un an de mise en œuvre, les conclusions sont positives sur les premières entreprises financées. Toutes les entreprises sont toujours en activité et ont même largement augmenté leur chiffre d'affaire.

Les activités n'ont pas pris de retard et suivent leur cours comme prévu dans le chronogramme. La compréhension des activités par les habitants du quartier est meilleure au fil du projet.

Au total, sur les deux axes du programme d'EdM, 160 personnes ont bénéficié d'une formation qui leur permettra de mieux gérer leur budget et leur entreprise, ce qui aura des impacts positifs sur leur revenu.

A ce stade de la mise en place des activités, les 18 entreprises en fonction ont permis la création ou la pérennisation de 47 emplois ; avec un impact indirect sur les familles des employés. L'appui à la création d'entreprises permet une amélioration des conditions de vie à un groupe compris entre 150 et 250 personnes.

A l'heure actuelle, il est cependant possible de souligner que les restaurants soutenus bénéficieront d'un suivi spécifique pour passer à des équipements bénéfiques pour l'environnement (réchauds améliorés ou réchauds à gaz). L'impact de la baisse de la consommation de charbon peut se mesurer à deux niveaux : une économie réelle pour le restaurateur, une pression moins importante sur l'environnement.

Le taux des remboursements des entreprises en fonction dans le quartier atteint une moyenne de 70%, ce qui est élevé pour des entreprises en création. Cela laisse à penser que d'autres entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement financier dans la zone.

Par ailleurs, la formation aux petites marchandes permet de faire un premier pas vers la formalisation de leurs crédits en les sensibilisant sur les crédits formels. En effet, il a été révélé par l'étude réalisée par le GRET qu'à Christ Roi énormément de commerçants passent par des prêteurs sur gage avec des taux d'intérêt démesurés. La sensibilisation leur permet de mieux appréhender le service formel et de ne pas se sentir exclus de cette possibilité.

Le véritable impact sur la dynamisation du tissu économique de Christ Roi ne pourra être mesuré qu'à l'issue des 3 ans du programme.

Veillez énumérer les risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités (veuillez-vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

Si cette période pré-électorale a insufflé une énergie nouvelle à la Mairie de PaP (cf. chapitre 3.2), celle-ci est à relativiser à la proximité des élections et aux risques associés de perdre la dynamique engagée ; dynamique qu'il sera probablement difficile à reconstituer dans les temps de projet restant après élection.

Build Change et EDM sont dépendants de l'avancée des travaux de la ravine pour pouvoir faire les travaux de renforcements et de constructions neuves des maisons ciblées. Les objectifs quantitatifs de renforcement sont donc directement liés aux autres volets du projet, essentiellement à l'avancée de la Mairie de PaP pour la libération des espaces aux abords de la ravine.

Le principal risque de la mise en place des activités d'EdM est lié aux attentes des habitants du quartier. En effet, certains habitués aux dons ont du mal à accepter la notion d'entrepreneuriat et de crédit. Cela est d'autant plus vrai que le projet précédemment mis en œuvre par Solidarités International avait permis à certaines commerçantes d'obtenir des subventions. Beaucoup d'entre elles étaient donc en attente de cet appui financier. Par ailleurs, les activités d'EdM ayant une cible très précise, certains se sentent rejetés du programme.

En ce sens, EdM assiste chaque mois à la réunion de communication au sein du quartier afin de communiquer clairement sur la cible de ses activités et la logique de création d'entreprises qui nécessite un investissement total de l'entrepreneur et une prise de risque.

Le risque était notamment très fort concernant l'appui aux petites marchandes. En effet, cet appui n'est pas financier mais se situe en termes de formation. Cette formation est organisée sur base volontaire des commerçantes. Or, beaucoup d'entre elles ont du mal à comprendre l'intérêt de cette formation sans une compensation financière. EdM est conscient de ce risque et a donc multiplié les sensibilisations.

ANNEXE VI

Si nécessaire, veuillez soumettre un Cadre logique révisé en mettant en exergue les changements.

Veillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant;

- « Projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas » : 33 253 466.71 HTG ; LUPP HAITI SA ; appel d'offre ouvert national.

ANNEXE VI

2.5. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour⁵

Année 3					
	semestre 1		semestre 2		
Activités	5	6	7	8	Organisme responsable de la mise en œuvre
Coordination du projet					
Recrutement RH					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
Structuration et Formation RH					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
Définition méthodologie					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
Comités de pilotage					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
Appui institutionnel					
1.1. Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, GREt, Entrepreneurs du Monde
1.2. Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, GREt, Entrepreneurs du Monde

⁵ Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

ANNEXE VI

1.3. Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
1.4. Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
1.5. Suivi évaluation tout au long du programme					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, GREt, Entrepreneurs du Monde
1.6. Production d'un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier					FAU
Réhabilitation d'infrastructures et aménagements urbains					
2.1. Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.2 Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Montplaisir)					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.3. Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

ANNEXE VI

2.4. Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
2.5. Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU
Appui à la reconstruction de logements					
3.1. Proposition de solution de relogement aux personnes déplacées					GRET, Entrepreneurs du Monde
3.2. Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges					GRET, Entrepreneurs du Monde
3.3. Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux					GRET, Entrepreneurs du Monde
3.4. Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique					GRET, Entrepreneurs du Monde
3.5. Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant					GRET, Entrepreneurs du Monde
3.6. À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains					SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde

ANNEXE VI

Assainissement et accès à l'eau					
4.1 Elaboration d'un plan d'assainissement du quartier					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.2 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.3. Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
4.4. Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets.					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
4.5. Réparations de fuites sur le réseau de la DINEPA					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
Développement économique					
5.1. Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)					SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
5.2. Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants					Entrepreneurs du Monde

ANNEXE VI

5.3. Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés					Entrepreneurs du Monde
5.4. Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes					Entrepreneurs du Monde

3. Partenaires et autre coopération

3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.

Entrepreneurs du monde :

Les relations se sont tissées entre Solidarités International, EdM, Build Change et GRET. Les relations entre les partenaires sont efficaces. Des réunions de coordination et opérationnelles sont organisées pour déterminer les points à préciser et les différentes étapes à définir. A chaque manque de clarté ou d'informations, des réunions de travail sont organisées afin d'approfondir les questionnements soulevés. Ceci demande une concertation accrue entre les partenaires et une communication fluide et transparente. Des réunions hebdomadaires sont donc organisées, à cela s'ajoute des réunions techniques entre les ingénieurs et responsables techniques des différents volets. Pour que cette communication soit compréhensible, de nombreuses réunions et de nombreux rapports ou compte-rendu sont à produire. Cette coordination, indispensable, est néanmoins chronophage et peut être parfois fastidieuse. Les relations entre les partenaires sont complexes étant donné le nombre important d'intervenants sur le terrain.

En ce qui concerne la stratégie du volet Logement, elle a été longue à se mettre en place pour être intégrée à l'ensemble du projet et cohérente avec les autres volets.

GRET :

SOLIDARITES INTERNATIONAL :

Les partenaires du consortium ont aujourd'hui trouvé leurs marques et œuvre ensemble pour la réussite du programme.

La prise en compte d'une logique d'approche intégrée dans le cadre de réhabilitations pilotées par un ménage ou un groupement de ménages amène un lot de questions et défis qu'il convient de résoudre. En effet, que ce soit en termes de logement ou d'assainissement, ceux-ci sont généralement traités séparément. Chacun de ces aspects présentent son lot d'obstacles, de complications mais aussi d'ambition qui, lorsque traitées simultanément, se démultiplient et laissent apparaître de nouvelles questions tant techniques que sociales. Les réflexions, innovantes de par

leurs absences du paysage d'intervention haïtien, sont menées conjointement avec les partenaires de SI en charge du volet logement.

3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?

La volonté du projet de s'inscrire le plus possible en adéquation avec les recommandations sectorielles a permis de mettre en place des relations de travail constructives et productives avec les différents ministères et institutions de référence. Dans la période spécifique de reporting, peuvent être cités :

Dans le cadre d'un cofinancement **une convention MTPTC-DINEPA/SI a été signée** sur le modèle et dans le cadre du protocole déjà signé avec le MTPTC pour les infrastructures. Celle-ci est disponible en annexe 20. Particulièrement intéressée par la démarche que SI met en œuvre, la **DINEPA** suit avec beaucoup d'intérêt les avancées du projet. Les activités de SI dans le programme de Christ-Roi sont régulièrement citées en exemple par la DINEPA. Dans ce sens, la DINEPA a demandé d'expérimenter à Saint-Marc les solutions d'A.I.R.

Les relations avec le **MTPTC** sont également très positives jusqu'à présent. Le **protocole d'accords** est la formalisation d'une relation de travail intéressante. Le premier projet d'infrastructure (Bas-Norgues) est le fruit de cette collaboration étroite avec le MTPTC et le travail se poursuit dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas. Le MTPTC-DTP a joué un rôle crucial dans les réflexions pour l'accompagnement aux personnes impactées par les travaux et en faisant appel aux services du CPA pour les besoins du programme.

A ce jour, tous les dossiers de renforcement des logements ont été soumis et validés par ce dernier. Il en sera de même pour les constructions neuves en maçonnerie chaînée et les extensions en ossature bois.

Si les relations avec la **Mairie de Port-au-Prince** ont toujours été cordiales, le Projet entretient de bonnes relations avec plusieurs techniciens qui se sont maintenus malgré les différents changements à la tête de la municipalité. Tout au long de l'année 2014 et 2015, les relations se sont renforcées suites aux nombreuses sollicitations de SI et à l'intérêt de la municipalité quant aux projets mis en œuvres, l'arrivée d'un Coordinateur Général et l'approche des élections a insufflé à la Mairie de PaP un regain d'énergie extrêmement intéressant en la repositionnant au centre de la gestion de son territoire. Cela se traduit par l'obtention d'autorisation de construire mais surtout par une démarche active de la mairie pour la libération des espaces aux abords de la ravine. Dans ce sens, **un protocole d'accord est en cours de préparation entre la Mairie et SI** afin de formaliser les rôles et responsabilité de chacun et la mise à disposition des moyens de SI au service de la municipalité dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives. Sans ce travail, le Projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas serait impossible.

Dans le cadre du volet développement économique, les relations avec les autorités étatiques sont bonnes. Ces dernières n'ont pas d'implications directes au niveau des activités d'EdM. Il s'agit du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) ainsi que de la Mairie de Port au Prince qui sont informés des activités.

Le CDEE a récemment reconnu Osez l'Entreprise comme organisme de conseils aux entreprises et référence les entreprises vers cette structure pour la rédaction de leur plan d'affaire. Il s'agit d'une antenne du Ministère de l'Industrie et du Commerce et cette structure pourrait permettre au Projet de faciliter la reconnaissance légale des entreprises et également de compléter les services proposés aux entrepreneurs.

Elles peuvent avoir une influence sur la mise en place de règles au sein d'un secteur économique ou de nouvelles lois sur l'économie. Il s'agit alors d'accompagner les entrepreneurs dans la mise en place de ses pratiques.

3.3. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action:

- Associé(s) (si existant)
- Sous-contractant(s) (si existant)
- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
- Autres tiers impliqués (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).

3.4. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.

GLOBAL COMMUNITIES (anciennement CHF): Travaillant dans une zone circonscrite entre l'avenue John Brown(sud), Christ-Roi (est), Luther King (ouest) et la ravine (nord), GLOBAL COMMUNITIES s'est fortement inspiré du schéma d'aménagement défini dans le cadre du présent projet pour l'identification des couloirs à réhabiliter mais également sur la définition des espaces publics. Actuellement, une coordination est à l'œuvre autour de la problématique de la gestion des déchets. Des rencontres régulières sont organisées à différents niveaux, permettant ainsi un partage d'information fluide et constructif.

Le partenaire en charge du volet économique, EdM, a développé des synergies avec le programme **ZAFEN (Produit Crédit TPE de Fonkoze)**. Zafen propose des crédits à un taux bonifié pour les entreprises de production.

Un accord de partenariat est en cours pour 2015. En effet, ZAFEN pourrait compléter le financement dont dispose EdM dans le cadre de ce projet afin d'augmenter l'aide octroyée et permettre de dépasser les objectifs prévus pour le projet.

3.5. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes).

Aucun des précédents projets menés par SOLIDARITÉS INTERNATIONALE n'a été réalisé dans le quartier grâce à des financements d'EUROPEAID. En revanche, deux projets financés par ECHO ont été réalisés dans cette zone. Ces deux projets complémentaires visaient à appuyer le relogement de personnes déplacées par l'augmentation de leurs moyens de subsistance et l'amélioration de leur

cadre de vie. C'est dans le cadre de ces deux projets que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a acquis une connaissance fine et précise du quartier et de ses acteurs. L'ambition de SI d'améliorer et sécuriser les conditions de vie dans le quartier a notamment permis de réaliser une étude urbaine détaillant le fonctionnement du quartier (voies de communication, gestion des déchets, fonctionnement de l'assainissement, disponibilité en eau, etc.) et ses risques (risques d'inondation et glissement de terrain liés à la ravine, etc.). Cette étude représente le diagnostic sur lequel repose le schéma d'aménagement réalisé par la Fondation Architecte de l'Urgence.

La connaissance du tissu communautaire acquise dans le cadre des précédents projets menés à Christ-Roi a également permis de mettre en place des mécanismes de communication et de mobilisation communautaire fluides au sein du quartier.

4. Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action?

Un plan de communication a été soumis à l'UE.

Une charte graphique commune a été produite. Un logo est notamment apposé sur chacun des documents produits pour et avec la communauté (compte rendus de réunion, invitations, plaquettes de communication, etc.). Le logo du projet est construit autour d'un nom de projet évoquant le développement et les changements durables espérés dans la réalité physique et économique du quartier Christ Roi : "**Pwojè pou remanbre Kriswa**". Ce logo est apposé sur l'ensemble des documents et actions réalisés, en même temps que le logo de l'Union Européenne et de l'organisation qui a réalisé le travail.

Mensuellement, une réunion publique est organisée au sein du quartier afin de communiquer sur l'avancée du projet et répondre aux questions de la population. Selon les thématiques traitées, des représentants des institutions haïtiennes ou d'autres acteurs impliqués dans le quartier sont invités à participer. A la suite de cette réunion, un communiqué écrit est diffusé dans l'ensemble du quartier afin de faire part des questions posées lors de la réunion et des réponses apportées. L'objectif est de maintenir une communication permanente avec l'ensemble des acteurs et cela même durant les périodes où les activités sont peu visibles sur le terrain (études techniques, procédure de passation de marchés, validation institutionnelle, etc.).

Afin de documenter le projet de manière la plus dynamique possible, une série de vidéos de différents formats sont produites et pourront être utilisées à des fins :

- de communication communautaire : atelier de production, projection, etc.
- de communication institutionnelle : site internet, campagne de communication, etc.
- d'information/capitalisation : conférence, séminaire, publication, etc.

La langue de réalisation est le français mais une traduction en anglais et en créole est prévue.

La réalisation de ces vidéos est l'occasion de mener un travail de formations/actions avec des membres de la communauté de Christ-Roi intéressés par ce type de démarches.

ANNEXE VI

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Les partenaires du projet ne voient pas d'objection à ce que la Commission publie les résultats du projet.

Nom de la personne de contact pour l'Action:

Signature:

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû:

Date d'envoi du rapport: